



NOTE DE TRAVAIL

**TROISIÈME CONFÉRENCE SUR L'AVIATION
ET LES CARBURANTS ALTERNATIFS (CAAF/3)**

Dubaï (Émirats arabes unis), 20 – 24 novembre 2023

Point 3 : Assistance et renforcement des capacités pour une énergie plus propre

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET AIDE À LA MISE EN ŒUVRE :
POINT DE VUE DU SECTEUR**

[Note présentée par le Groupe d'action du transport aérien (ATAG), le Conseil international des aéroports (ACI), l'Organisation des services de la navigation aérienne civile (CANSO), l'Association du transport aérien international (IATA), le Conseil international de l'aviation d'affaires (IBAC) et le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA)]

RÉSUMÉ

Lors de la 41^e assemblée de l'OACI, un objectif de zéro émission nette de carbone par l'aviation internationale a été fixé pour 2050. En octobre 2021, le secteur de l'aviation s'est engagé à renforcer ses efforts de décarbonation, en se concentrant particulièrement sur l'élément clé que constitue le carburant d'aviation durable (SAF). Le présent document de travail esquisse les perspectives du secteur relativement au renforcement des capacités et aux outils de soutien au développement de la fourniture de SAF au niveau mondial. Il souligne l'importance de garantir qu'aucun pays ne soit laissé de côté et que le SAF offre de réelles opportunités en matière de croissance économique et d'emploi. Les compétences et les niveaux de préparation à la transition vers des carburants d'aviation plus propres varient suivant les pays et les régions du monde, d'où la nécessité d'un soutien individualisé. En partenariat avec l'ensemble du secteur, l'OACI peut fournir une assistance technique, faciliter les transferts de technologie et encourager les projets de renforcement des capacités, en particulier via le programme ACT-SAF.

La suite à donner par la Conférence figure au paragraphe 4.

1. INTRODUCTION

1.1 À l'occasion de sa 41^e assemblée, l'OACI a adopté pour l'ensemble du secteur un objectif ambitieux à long terme (LTAG) de zéro émission nette de carbone par l'aviation internationale à l'horizon 2050. En octobre 2021, le secteur de l'aviation, auquel appartiennent les signataires de ce document, a convenu de renforcer ses engagements de décarbonation initiaux de 2009 pour atteindre un objectif de zéro émission nette en 2050.

¹ Versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe fournies par l'ATAG.

1.2 Pour atteindre cet ambitieux objectif commun, un effort mondial sera nécessaire avec, parallèlement aux nouvelles technologies et à une meilleure efficacité de l'exploitation et des infrastructures, une transition rapide et substantielle vers de nouvelles formes d'énergies renouvelables, en mettant tout particulièrement l'accent sur les hydrocarbures de substitution utilisables tels quels, communément appelés carburants d'aviation durables ou SAF.

1.3 Cette transition exigera une collaboration et des efforts rapides et sans précédent de la part de parties prenantes très diverses, appartenant ou non au secteur de l'aviation : gouvernements, aviateurs, fournisseurs d'énergie et communauté financière. Si l'ampleur du défi est impressionnante, la conférence de l'OACI sur les carburants alternatifs pour l'aviation (CAAF/3) a prévu un point d'inflexion important pour orienter les politiques mondiales et le financement de la transition.

1.4 Le présent document présente le point de vue du secteur sur le renforcement des capacités et les outils de soutien disponibles pour déployer au niveau mondial la fourniture du SAF nécessaire pour réaliser la transition. Collaboration et partenariats entre industriels, gouvernements et organisations environnementales ont permis de développer les premiers déploiements du SAF. L'OACI a un rôle clé à jouer en continuant d'étendre ce modèle mondialement.

2. AUCUN PAYS LAISSÉ DE CÔTÉ

2.1 Le transport aérien est au cœur de la croissance économique mondiale. Il crée des emplois, facilite les échanges commerciaux, permet le tourisme et stimule le développement durable dans le monde entier. Atteindre l'objectif zéro émission nette de carbone d'ici à 2050 permettra de poursuivre la croissance de l'aviation et de l'économie mondiale. Un carburant d'aviation durable disponible et répandu partout dans le monde est la condition sine qua non pour réaliser le scénario zéro émission nette de carbone à l'horizon 2050.

2.2 Libérer le potentiel du SAF, c'est aussi permettre à de nombreux pays en développement d'entreprendre localement de nouvelles activités dans le secteur de l'énergie, créant ainsi des emplois en nombre important. D'après un rapport du Groupe d'action du transport aérien, jusqu'à 14 millions d'emplois pourraient être maintenus ou créés par la transition vers le SAF, dont 90 % dans la chaîne d'approvisionnement en matières premières². La quasi-totalité des États membres devraient avoir l'occasion de participer à la transition vers les carburants d'aviation durables, les carburants d'aviation bas-carbone (LCAF) et d'autres sources d'énergie propres, de manière à ce qu'aucun pays ne reste à la traîne.

2.3 Le secteur de l'aviation constate que les États et les régions du monde disposent de capacités et de ressources qui leur sont propres, avec des niveaux de préparation et des potentiels différents pour aborder la croissance de leurs capacités de production de SAF, LCAF et autres sources d'énergie propres.

2.4 En partenariat avec le secteur et les États membres de toutes les régions du monde, l'OACI peut fournir une assistance technique, faciliter les transferts de technologie volontaires et encourager les projets de renforcement des capacités en vue de redimensionner le développement, la production et le déploiement du SAF. Le secteur aéronautique soutient les initiatives de l'OACI sur le SAF dans le cadre de la mise en œuvre de son objectif ambitieux à long terme d'appliquer le scénario zéro émission nette de CO₂ dans l'aviation internationale en 2050.

² ATAG *Fueling Net Zero* rapport 2021: www.aviationbenefits.org/W2050

3. RÔLE DE L'OACI ET DES ÉTATS DANS LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

3.1 Le secteur de l'aviation reconnaît et apprécie le développement par l'OACI de l'initiative ACT-SAF, qui procure un programme essentiel pour le renforcement des capacités et le partage des bonnes pratiques entre les États, et entre États, compagnies privées et établissements d'enseignement. Le modèle de partenariat entre pairs (*buddy partnership*) développé pour CORSIA peut être efficacement déployé pour assister tous les États dans le renforcement de leurs capacités. Nous reconnaissons et soutenons également les engagements d'État à État, comme les études de faisabilité de secteurs du SAF dans les pays en développement, aidées par les États-Unis, l'Europe et au travers d'initiatives émanant du Forum économique mondial (WEF), de Boeing, d'Airbus ou d'autres entreprises. Ces programmes peuvent jouer un rôle important pour mettre en contact investisseurs publics ou privés et entreprises de différents États pour permettre l'accès, sur la base du volontariat, aux technologies et compétences nécessaires pour développer les capacités de production des SAF, LCAF et autres énergies propres.

3.2 Le développement et l'amélioration des Plans d'action d'État devrait se poursuivre avec l'arrivée à maturité de leurs plans et capacités en matière de SAF, LCAF et autres énergies propres. Dans le cadre du développement de ces plans, le secteur encourage l'évaluation de la disponibilité des matières premières, de la faisabilité de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des feuilles de route pour les politiques à mener et le potentiel de production commerciale. Le secteur de l'aviation a conduit ou a participé à plusieurs études de faisabilité régionales, feuilles de route, plans d'action et autres collaborations entre diverses parties prenantes issues du secteur et des gouvernements, du monde académique et des ONG. Le secteur de l'aviation se tient prêt à poursuivre ces actions de soutien visant à étayer le renforcement des capacités nationales. Le secteur est également disposé à continuer de promouvoir la collaboration entre États à travers le programme ACT-SAF de l'OACI et d'autres programmes bilatéraux.

4. SUITE À DONNER PAR LA CAAF/3

4.1 La CAAF/3 est invitée à :

- a) prendre note du besoin pour tous les États de renforcer leurs capacités en matière de SAF, LCAF et autres énergies propres, en fonction de leurs ressources, capacités et stades de développement ;
- b) prendre note de la participation active du secteur dans ACT-SAF ;
- c) Reconnaître et promouvoir le programme ACT-SAF de l'OACI en tant que plateforme pour poursuivre et accélérer le développement des capacités et fournir une aide à la mise en œuvre dans tous les États.